

CONSEIL DU 17/06/2019  
DELIBERATIONS

FINANCES

DÉLIBÉRATION N° 2019/13  FINANCES	DECISION MODIFICATIVE 2019-1
--------------------------------------------	------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Budget primitif 2019

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un ajustement des crédits pour prévoir la cession d'un défibrillateur

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

DECIDE de procéder aux augmentations de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
RI-024/024 : Produits de cessions	180.00 €	
DI-2188/21 : Autres immobilisations corporelles		180.00 €
TOTAL	180.00 €	180.00 €

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DÉLIBÉRATION N° 2019/14  FINANCES	CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE-FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE
--------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet de convention

CONSIDERANT la nécessité de régler les obligations et les devoirs de chaque partie

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine ainsi que tous les documents afférents ;

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

**RESSOURCES HUMAINES**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2019/15</b>  <b>RH</b>	<b>MODIFICATION SUPERIEURE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET - SUPPRESSION D'UN POSTE A 17H30 ET CREATION D'UN NOUVEAU POSTE A 24H00 A COMPTER DU 01/07/2019</b>
-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 15 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 3 abstentions »,  
**DECIDE** de supprimer le poste suivant à compter du 01/07/2019:

Grade	Suppression du poste actuel
Adjoint administratif territorial	17h30

**DECIDE** de créer le poste suivant à compter du 01/07/2019:

Grade	Création du nouveau poste
Adjoint administratif territorial	24h00

**PRECISE** que des heures complémentaires voire supplémentaires pourront être effectuées et rémunérées  
**DIT** que le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens

**PRECISE** que les crédits correspondant à la création de ces postes ont été prévus au budget primitif 2019.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2019/16</b>  <b>RH</b>	<b>SUPPRESSION DE TROIS POSTES</b>
-----------------------------------------------------	------------------------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 16 voix pour », « 0 voix contre » et « 2 abstentions »  
**DECIDE** de supprimer les postes suivants :

GRADE	HEURES DU POSTE	MOTIF SUPPRESSION
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Départ à la retraite
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Départ à la retraite
Agent de maîtrise principal	35/35 <sup>ème</sup>	Départ à la retraite

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DELIBERATION  
N° 2019-17  
RH

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT  
ADMINISTRATIF TERRITORIAL  
A TEMPS NON COMPLET 28 HEURES  
A COMPTER DU 01/08/2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 28 heures.

**DIT** que le tableau des effectifs sera complété dans ce sens

**PRECISE** que les crédits correspondant à la création de ce poste est prévu au Budget Primitif 2019.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

DELIBERATION  
N° 2019-18  
RH

AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS  
NON TITULAIRES POUR ASSURER LE  
REPLACEMENT D'UN AGENT  
MOMENTANEMENT INDISPONIBLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par « 18 voix pour », « 0 abstention » et « 0 voix contre »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Grenoble.

## DECISIONS DU MAIRE

DÉCISION  
N° 2019/2

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT  
L'AMÉNAGEMENT ET LA SÉCURISATION DU CENTRE BOURG-  
RUE JEAN JAURES-  
AU PROFIT DE COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

**LE MAIRE D'IZEAUX**

**DECIDE** d'attribuer le du marché de travaux concernant l'aménagement et la sécurisation du centre bourg - Rue Jean Jaurès- à la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE- ZA Bièvre Dauphiné- 239, rue Augustin Blanchet- 38690 COLOMBE pour un montant de 304 072.25 €uros HT

DÉCISION  
N° 2019/3

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE PAR  
L'ASSURANCE ALLIANZ

**LE MAIRE D'IZEAUX**

**DECIDE** d'accepter le remboursement proposé par ALLIANZ par chèque daté du 21/04/2019, d'un montant de 6 544.51 €.

DÉCISION  
N° 2019/4

SIGNATURE DE L'AVENANT 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AU  
PROFIT D'ALP'ETUDES POUR SA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DU  
CENTRE VILLAGE

**LE MAIRE D'IZEAUX**

**DECIDE** de signer l'avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre au profit d'ALP'ETUDES pour sa mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre village. Le montant des honoraires est ainsi porté à 76 353.00 € HT.

Fait à IZEAUX, le 18/06/2019

Le Maire,  
Joël GAILLARD

Affichage du 18/06/2019 au

NB : Les comptes-rendus détaillés sont consultables en Mairie après qu'ils aient été approuvés par les conseillers municipaux présents aux séances.